



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

### DELIBERATION N°26032021-09

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Liliane LANDEAU, 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents :** Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Monsieur Jean HARVEY, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

**Étaient absents et excusés :** Madame Brigitte OLIGNON, Madame Nadia AUBRY, Madame Delphine HALARD, Madame Christelle VIGNAIS.

CONVOCATION DU 22 MARS 2021  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 11  
NOMBRE DE VOTANTS : 15

**Pouvoirs :**

- Madame Brigitte OLIGNON a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Nadia AUBRY a donné pouvoir à Mme Liliane LANDEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Delphine HALARD a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.
- Madame Christelle VIGNAIS a donné pouvoir à M. Alain CLEMENCEAU pour la représenter lors de la séance du 26 Mars 2021.

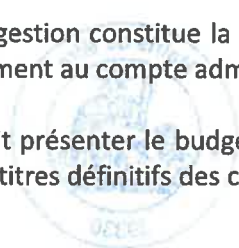
**Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.**

### **Délibération n° 09 : BUDGET LOTISSEMENT –COMPTE DE GESTION 2020**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des



mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le Conseil municipal est appelé à déclarer que le compte de gestion dressé pour le lotissement de Miré pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VU** la balance ci-dessous,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	540 767,00	530 130,00	1 070 897,00
Titres de recettes émis (b)	422 658,17	428 725,93	851 384,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	422 658,17	428 725,93	851 384,10
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	540 767,00	530 130,00	1 070 897,00
Mandats émis (f)	395 386,06	428 725,93	824 111,99
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	395 386,06	428 725,93	824 111,99
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	27 272,11		27 272,11
(h - d) Déficit			

**Conformément au document joint en annexe et au tableau récapitulatif ci-dessus, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le Compte de Gestion 2020 du receveur concernant le budget du Lotissement de Miré,**
- **De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.**

Pour extrait conforme au registre,  
Fait et délibéré en séance le 26/03/2021,  
A Miré

Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Liliane LANDEAU

